



## Convocation du Conseil Municipal

J'ai l'honneur de vous convier à la réunion du Conseil Municipal  
**Le jeudi 09 avril 2026 à 19 h 00**  
**Salle du Conseil municipal de Boutigny-sur-Essonne**

### ORDRE DU JOUR :

Approbation du PV du dernier Conseil municipal, le 19 février 2026 ;

**Décisions prises depuis le dernier Conseil municipal dans le cadre des délégations d'attribution à Madame le Maire (Article L 2122-22 du CGCT) :**

- **Décision 2025/22** : Attribution du marché public n° 2025/01 pour la réalisation des travaux de réhabilitation et extension de l'école des « Singes Verts » à Boutigny-sur-Essonne.
- **Décision 2026/02** : Approbation et signature d'une convention avec l'Association départementale des réserves communales de sécurité civile et versement de la cotisation annuelle.
- **Décision 2026/03** : Rapport partiel de la décision du Maire n°2025/22 du 18 décembre 2025 portant attribution du marché public n° 2025/01 pour la réalisation des travaux de réhabilitation et extension de l'école des « Singes Verts » à Boutigny-sur-Essonne – Rapport et déclaration sans suite de la procédure pour ce qui concerne le lot n°2.
- **Décision 2026/04** : Signature des contrats d'entretien des communaux et vitreries avec TRANSPARENCE
- **Décision 2026/05** : Signature d'une convention relative à la participation aux frais d'écolage pour les enfants scolarisé en classe ULIS à Etampes

### **Informations relatives :**

- Aux 5 nouveaux conseillers communautaires de la CC2V élus le 15 mars 2026,
- A la désignation du délégué titulaire et des 2 délégués suppléants au SIREDOM,
- A la désignation du délégué titulaire et des 2 délégués suppléants au SIRTOM,
- Elections pour la désignation des membres de la CAO au prochain CM → Appel à candidature
- Lancement d'un audit financier



**Délibérations qui seront présentées durant le conseil :**

- N°01- Délibération :** Portant sur les délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal
- N°02- Délibération :** Fixant le montant des indemnités de fonction du Maire, des adjoints et des conseillers municipaux
- N°03- Délibération :** Portant création des commissions communales et désignation de ses membres
- N°04- Délibération :** Portant sur le droit à la formation des élus
- N°05- Délibération :** Fixant le nombre d'administrateurs du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)
- N°06- Délibération :** Désignant les administrateurs du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)
- N°07- Délibération :** Établissant la liste des contribuables proposée par la ville de Boutigny-sur-Essonne en vue de la désignation des commissaires siégeant à la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)
- N°08- Délibération :** Désignant les 5 membres de la commission de contrôle du Répertoire Electoral Unique et permanent (REU) chargée d'examiner les recours administratifs
- N°09- Délibération :** Portant sur l'élection du délégué et deux suppléants au Syndicat Intercommunal d'Aménagement de Réseaux et du Cycle de l'Eau (SIARCE)
- N°10- Délibération :** Portant sur l'élection des délégués du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc Naturel Régional du Gâtinais Français (SMAG PNR GF)
- N°11- Délibération :** Portant sur l'élection des délégués du Syndicat Intercommunal de Musique des deux Vallées (SIM2V)
- N°12- Délibération :** Portant sur l'élection des délégués du Syndicat Intercommunal d'Electricité du Gâtinais d'Île-de-France (SIÉGIF)
- N°13- Délibération :** Portant sur l'élection des délégués au Syndicat de Transport sud Essonne (TSE)
- N°14- Délibération :** Portant sur la désignation des membres de l'Association de Soins, d'Aide-Ménagère à Domicile et de Transport Accompagné (ASAMDTA)
- N°15- Délibération :** Désignant le représentant des élus au CNAS (Comité National de l'Action Sociale)
- N°16- Délibération :** Portant principe d'élection des membres de la CAO prévue à l'article L.1414-2 du CGCT.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

**Boutigny-sur-Essonne**  
**Le jeudi 02 avril 2026**

Le Maire,

Mélanie LE GUILLET

